



Échelle de performance CO₂

Bilan carbone et stratégie de réduction

Échelle de Performance CO₂

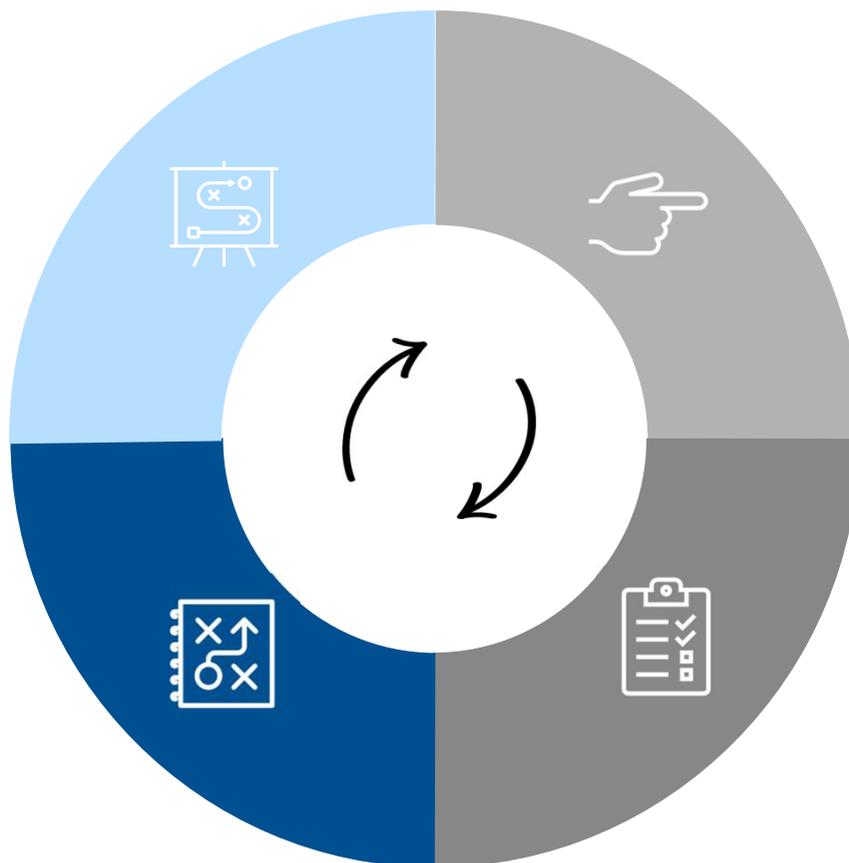
Systeme de gestion des émissions

PLANIFIER (P)
Établir les objectifs, les
mesures et la planification

AGIR (A)
Corriger et éventuellement
adapter la stratégie

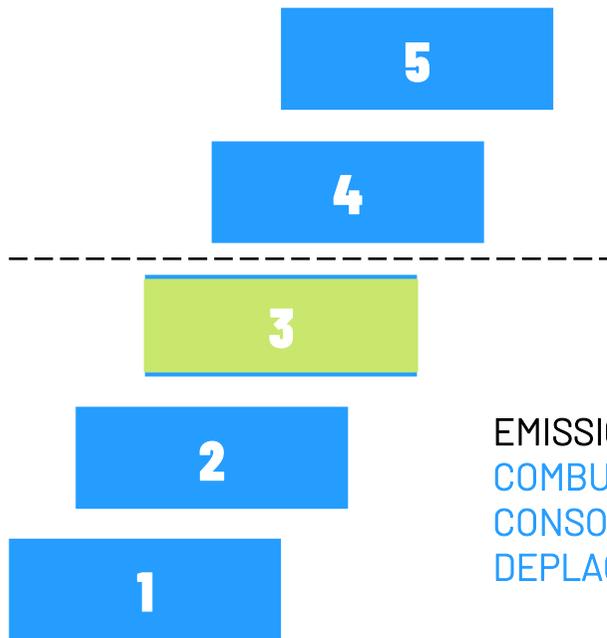
FAIRE (D)
Exécuter la stratégie

VERIFIER (C)
Contrôler les progrès par
rapport à la stratégie



Échelle de Performance CO₂

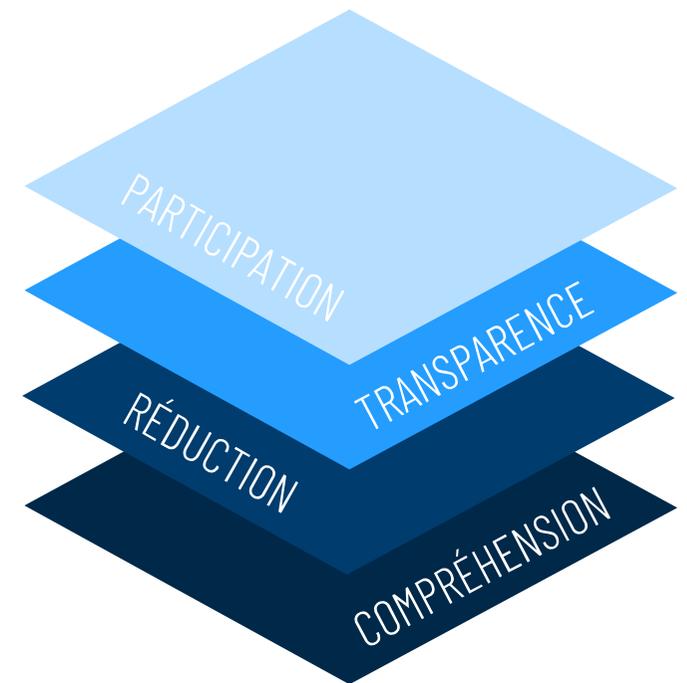
Une échelle à 5 niveaux



À partir des niveaux 4 et 5, un travail est également réalisé sur les émissions de CO₂ dans la chaîne et le secteur.
Scope 1 + 2 + 3

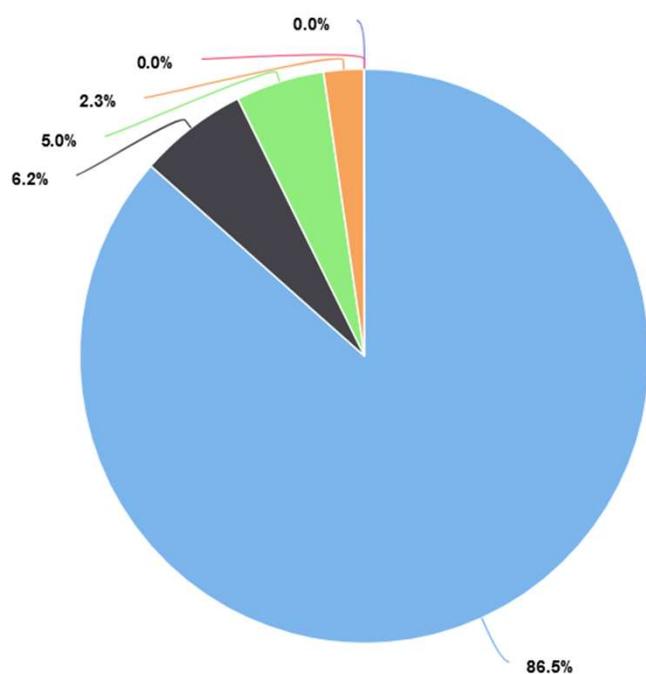
EMISSIONS SCOPE 3 =
COMBUSTION D'ENERGIE FOSSILE +
CONSOMATION D'ELECTRICITE +
DEPLACEMENTS PROFESSIONNELS

4 principaux piliers



Bilan Carbone

Emissions totales par catégorie (tCO₂e)



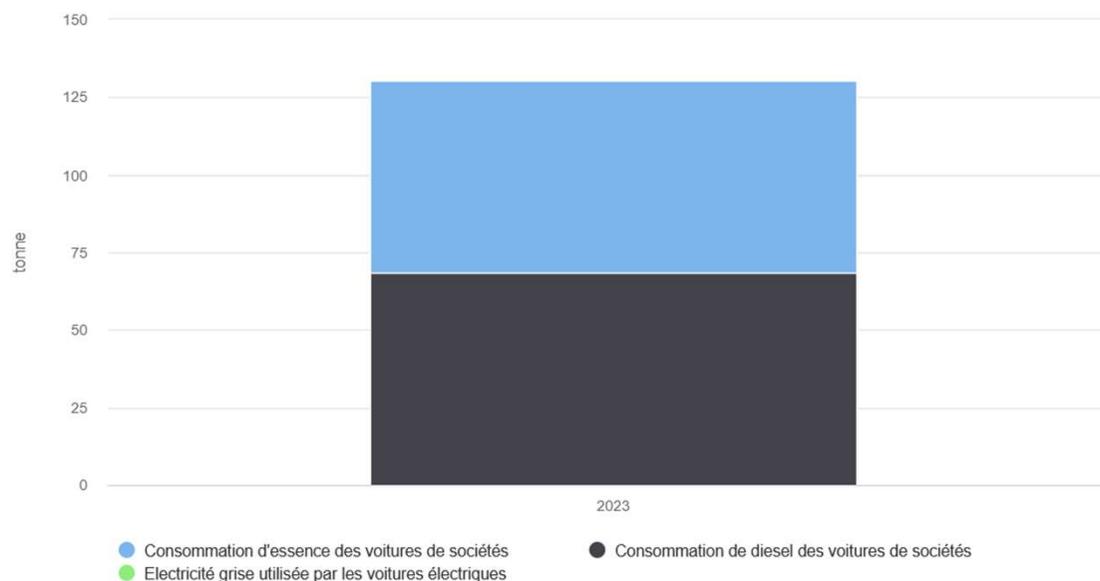
- Voitures de société: 130,42 tonne
- Voyage en avion trafic d'affaires: 9,28 t...
- Électricité: 7,58 tonne
- Matériel/équipement: 3,47 tonne
- Fuites de gaz réfrigérant: 0,00 tonne
- Transports publics pour les voyage d'af...

1. **Voitures de société** : il s'agit des émissions liées à la flotte de véhicules (voitures particulières et camionnettes), et est calculé sur la base de la quantité de carburant recensé à l'aide des factures.
2. **Matériel** : il s'agit de l'impact du carburant utilisé afin de faire fonctionner les générateurs utilisés sur les chantiers ainsi que les chariots élévateurs sur le site de Namur. Le carburant est stocké dans une citerne et est quantifié à l'aide des factures. Les émissions sont calculées à l'aide du volume de carburant commandé par an.
3. **Fuites de gaz réfrigérants** : il s'agit des émissions résultant de la libération non contrôlée de gaz réfrigérants provenant des systèmes de climatisation, de réfrigération ou d'autres équipements similaires. Les fuites de ces gaz sont quantifiées en fonction de la quantité de gaz réfrigérant perdue dans l'environnement, mesurée généralement en kilogramme et converti en équivalent CO₂ (CO₂e).
4. **Electricité** : il s'agit des émissions liées à la consommation d'électricité. Les émissions de CO₂e sont calculées en fonction des quantités consommées (kWh) et de l'origine de l'électricité.
5. **Voyages d'affaires** : il s'agit de tous les trajets effectués dans le cadre professionnel effectués en avion ou en train.



Bilan Carbone

Voitures de société (tCO₂e) – 86,6% des émissions



Emissions liées aux voitures de sociétés (tCO ₂ e) (tonne)	2023
Consommation d'essence des voitures de sociétés	62,17
Consommation de diesel des voitures de sociétés	68,08
Electricité grise utilisée par les voitures électriques	0,17
Total	130,42

Plan de réduction

Voitures de société

En 2023, les voitures de société représentent **86,6% des émissions totales** de Cowalca et émettent **130,42 tonnes d'équivalent CO₂**.

L'entreprise possède 13 voitures de sociétés dont la plupart sont hybrides. Afin de réduire cette catégorie d'émission, plusieurs actions peuvent être mise en place :

Sur base des réflexions et de la quantification, les mesures suivantes ont été retenues :

Réduction de l'impact des véhicules de société :

- **Formation à l'éco-conduite pour tous les employés**
- **Transition vers une flotte de véhicules 100% électriques (à l'exception d'un véhicule de chantier pouvant tirer une charge importante)**
- **Obligation pour les véhicules électriques et hybrides de se charger au bureau (avec de l'électricité verte provenant des panneaux photovoltaïques)**

Plan de réduction

Équipements

En 2023, Cowalca a commandé 1000l de mazout afin de faire fonctionner les chariots élévateurs et les générateurs sur chantier. Cette consommation émet **3,47 tonnes d'équivalent CO2** et représente **2,3% des émissions** de l'entreprise.

Dès 2034, la consommation de l'entreprise aura diminué drastiquement suite à la **diminution de l'utilisation des chariots élévateurs fonctionnant au mazout** afin de privilégier les chariots électriques. Aux alentours de 2024, l'entreprise utilisera uniquement des machines électriques et possèdera uniquement des générateurs consommant **150 à 200 litres de mazout par an**.

Sur base des réflexions et de la quantification, les mesures suivantes ont été retenues :

Réduction de l'impact des équipements de la société:

- Suppression des chariots élévateurs au mazout – FAIT !**

Bilan Carbone

Electricité – 5,0% des émissions

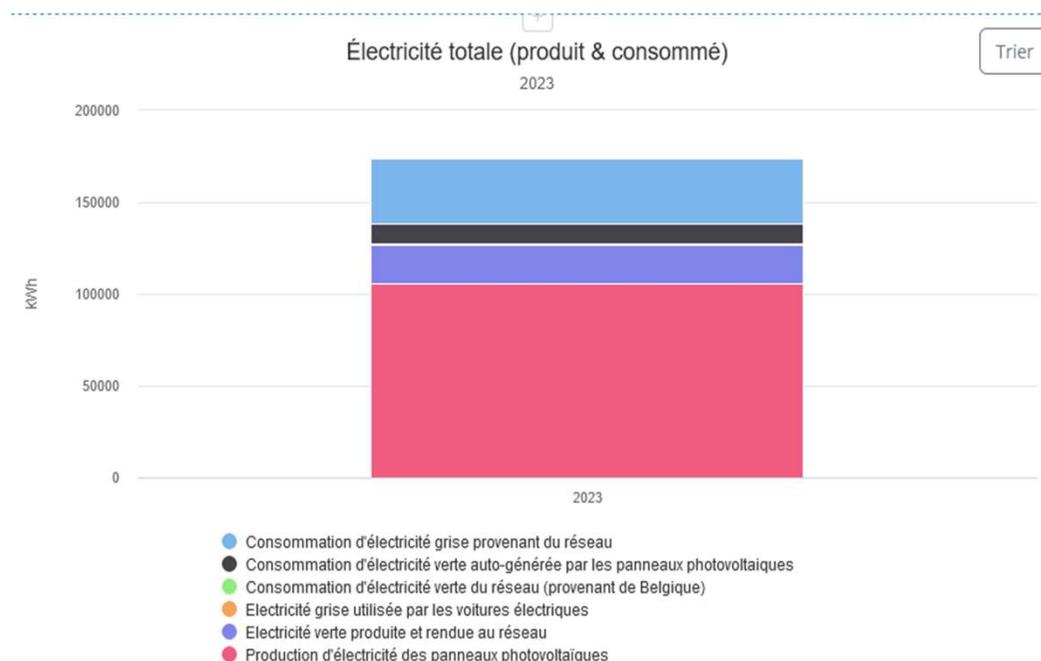
En prenant en compte les locataires

Cowalca possède 600 panneaux photovoltaïques qui ont produit 106 040 kWh en 2023.

Cowalca produit 2,7x sa propre consommation grâce à ses panneaux mais cette production est aussi utilisée par le locataire, ce qui force l'entreprise à acheter de l'électricité provenant du réseau.

La consommation d'électricité (46 423 kWh) de Cowalca provient des panneaux photovoltaïques (10 823 kWh) installés sur la toiture et du réseau électrique.

La proportion d'électricité renouvelable dans la consommation d'électricité de Cowalca est de 23.3%



Électricité totale (produit & consommé) (kWh)	2023
Consommation d'électricité grise provenant du réseau	35 600,00
Consommation d'électricité verte auto-générée par les panneaux photovoltaïques	10 823,00
Consommation d'électricité verte du réseau (provenant de Belgique)	0,00
Electricité grise utilisée par les voitures électriques	807,37
Electricité verte produite et rendue au réseau	20 710,00
Production d'électricité des panneaux photovoltaïques	106 040,61
Total	173 980,98



Dernière mise à jour: 16/04/2024 10:04



Plan de réduction

Électricité

En 2023, la consommation représente **5,0% des émissions totales** de Cowalca et émet **7,58 tonnes d'équivalent CO₂**

Malgré le fait que les panneaux photovoltaïques produisent 2,7 fois la consommation de Cowalca, le locataire (Basic-Fit) consomme énormément d'électricité ce qui oblige Cowalca à acheter de l'électricité du réseau.

Pistes d'actions :

- **Acheter de l'énergie verte d'origine belge**
- **Obligation d'éteindre les ordinateurs en quittant le bureau**
- **Arrêt de la climatisation en dehors des heures d'ouverture**

- (Investir dans des batteries permettant de stocker l'électricité (à considérer dans le futur))

Plan de réduction

Quantification des actions

Actions	Indicateurs	Année	Impl. % 2022	Impl. %	Réduction (tCO ₂ e)
Formation écoconduite	% du personnel ayant suivi la formation	2026	0%	100%	5,89
Flotte de voitures électriques	% de voitures électriques au sein de la flotte	2030	0%	80%	72,23
Obligation de charger les véhicules au bureau	% de voitures électriques/hybrides en charge durant les heures de bureaux	2030	0%	100%	5,18
Suppression des chariots élévateurs au diesel	% de chariots élévateurs électriques	2024	?	100%	7,82
Utilisation HVO*	% d'utilisation du HVO pour les générateurs	2030	0%	100%	(0,78)
Obligation d'éteindre les ordinateurs en soirée	Oui ou non (0/1)	2024	0%	100%	0,08
Réduction de la climatisation en soirée	Oui ou non (0/1)	2024	0%	100%	0,28
Contrat d'électricité verte	Oui ou non (0/1)	2025	0%	100%	6,64
Installation batteries*	Oui ou non (0/1)	2030	0%	100%	()

* L'installation de batteries et l'utilisation de biodiesel HVO sont à considérer et ne sont pas prises en compte dans le total (6,9% de réduction suppl.)

98,12 tCO₂e

66,6% de réduction

PLAN DE COMMUNICATION

→ EXCEL

INITIATIVE

- Participation à l'évènement organisé par CLUSTER H20 :
« L'eau au service de l'énergie durable »
- Le 11 juin 2024 au Lac de l'Eau d'Heure

RESULTAT DE L'AUDIT INTERNE

- Points d'actions qui doivent encore être mis en œuvre, à savoir :
 1. Publication de la communication ;
 2. Enregistrer la participation à l'initiative sectorielle après la confirmation de sa validité par l'auditeur ;

CONCLUSION

- Ce rapport permet d'obtenir une description des émissions de gaz à effet de Serre de Cowalca ainsi que sa stratégie de réduction afin de réduire ses émissions de 66,6% d'ici 2030 sur la base de l'année 2023.
Des rapports d'avancements seront publiés sur le site internet tous les 6 mois afin de suivre la réduction des émissions de l'entreprise.

